



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Offices

Question écrite n° 46631

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre sur le devenir de l'Office national des anciens combattants (ONAC). Le projet de réforme issu du schéma de reorganisation des services déconcentrés de l'Etat suscite en effet une grande inquiétude auprès des associations d'anciens combattants et victimes de guerre qui craignent le démantèlement de l'ONAC et soulignent l'importance du rôle imparti à cet établissement. En conséquence, il souhaite que lui soient précisées les modifications envisagées.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur le projet de schéma de reorganisation des services déconcentrés de l'Etat. Il s'agissait en fait d'une étude de faisabilité dans trois régions et quelques départements, demandée par voie de circulaire à quelques préfets. Ce n'était précisément qu'une étude de faisabilité dans le cadre de travaux touchant la réforme de l'Etat, dont le ministère des anciens combattants et victimes de guerre ne pouvait rester à l'écart. Il est clair que les structures territoriales du ministère et de l'office national assurent avant tout un service de proximité au bénéfice des ressortissants anciens combattants et victimes de guerre. Le Premier ministre, dans la droite ligne de ce que le Président de la République a toujours défendu, vient de confirmer au ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre que le Gouvernement n'envisageait pas de remettre en cause l'autonomie des services existants, ce qui assure le maintien du ministère, de ses établissements publics et de ses services extérieurs. Ainsi, les inquiétudes du monde combattant quant à ce projet de reorganisation des services déconcentrés sont maintenant sans fondement.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46631

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6689

Réponse publiée le : 27 janvier 1997, page 379